

ARRETE

PORTANT, POUR CHACUN DES CONCOURS EXTERNE ET TROISIEME CONCOURS D'AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DE 1ERE CLASSE DES ECOLES MATERNELLES AU TITRE DE L'ANNEE 2016, INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE.

NRéf. : NP/CM/JB/GC/17-90

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 et notamment l'article 5 relatif aux conditions générales de recrutement dans la Fonction Publique,

Vu les articles 23 et 34 à 44 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relatifs aux conditions d'accès à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transpositions du droit communautaire à la fonction publique,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 relative à l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu le décret n° 92-850 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Vu le décret n° 94-163 du 16 février 1994 ouvrant aux ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne autres que la France l'accès à certains cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2010-1068 du 8 septembre 2010 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents territoriaux spécialisés de 1^{ère} classe des écoles maternelles,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique d'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière.

Vu le décret n° 2015-323 du 20 mars 2015 fixant des dispositions dérogatoires à la proportion minimale de quarante pour cent de chaque sexe dans la constitution des jurys pour le recrutement ou la promotion dans certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

Vu la délibération du 28 mars 2003 relative à l'indemnisation des intervenants aux concours et examens professionnels organisés par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,

Vu l'arrêté du 19 juin 2007 fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès aux concours de la Fonction Publique Territoriale,

Vu les résultats du recensement des déclarations de vacances de postes précédemment opéré,

Vu la convention d'organisation du concours d'Agent territorial spécialisé de 1^{ère} classe des écoles maternelles conclue entre le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire, centre de gestion organisateur, et le Centre de Gestion du Cher, le Centre de Gestion d'Eure-et-Loir, le Centre de Gestion de l'Indre, le Centre de Gestion du Loiret, centres de gestion coorganisateurs et la ville de Tours, collectivité non affiliée associée,

Vu l'arrêté n° 16-51 en date du 26 janvier 2016 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire portant organisation au titre de l'année 2016 des concours externe et troisième concours d'Agent territorial spécialisé de 1^{ère} classe des écoles maternelles,

Vu l'arrêté n° 16-214 en date du 20 septembre de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire fixant la composition du jury et complémentaire à l'arrêté n° 16-51 portant organisation au titre de l'année 2016 des concours externe et troisième concours d'Agent territorial spécialisé de 1^{ère} classe des écoles maternelles,

Vu l'arrêté n° 16-215 en date du 20 septembre 2016 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire complémentaire à l'arrêté n° 16-51 portant organisation au titre de l'année 2016 des concours externe et troisième concours d'Agent territorial spécialisé de 1^{ère} classe des écoles maternelles,

Vu le procès-verbal de la réunion du jury en date du 13 décembre 2016, arrêtant, pour le concours externe d'Agent territorial spécialisé de 1^{ère} classe des écoles maternelles la liste des candidats déclarés admissibles à l'issue de l'épreuve écrite d'admissibilité,

Vu le procès-verbal de la réunion du jury en date du 13 décembre 2016, arrêtant, pour le troisième concours d'Agent territorial spécialisé de 1^{ère} classe des écoles maternelles la liste des candidats déclarés admissibles à l'issue de l'épreuve écrite d'admissibilité,

Vu l'arrêté n° 16-279 en date du 15 décembre 2016 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire fixant la liste des candidats admissibles et complémentaire à l'arrêté n°16-51 portant organisation au titre de l'année 2016 des concours externe et troisième concours d'Agent territorial spécialisé de 1^{ère} classe des écoles maternelles,

Vu l'arrêté n° 17-53 en date du 24 janvier 2017 de Monsieur le président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire modifiant l'arrêté n° 16-279 fixant la liste des candidats admissibles et complémentaire à l'arrêté n°16-51 portant organisation au titre de l'année 2016 des concours externe et troisième concours d'Agent territorial spécialisé de 1^{ère} classe des écoles maternelles,

Vu le procès-verbal de la réunion du jury en date du 17 février 2017, arrêtant, pour le concours externe d'Agent territorial spécialisé de 1^{ère} classe des écoles maternelles, la liste des candidats déclarés admis,

Vu le procès-verbal de la réunion du jury en date du 17 février 2017, arrêtant, pour le troisième concours d'Agent territorial spécialisé de 1^{ère} classe des écoles maternelles, la liste des candidats déclarés admis,

Vu l'arrêté n° 17-89 en date du 20 février 2017 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire fixant la liste d'admission des concours externe et troisième concours d'Agent territorial spécialisé de 1^{ère} classe des écoles maternelles au titre de l'année 2016,

Vu les demandes d'inscription sur la liste d'aptitude du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire formulées par 69 lauréats du concours externe et 2 lauréats du troisième concours d'Agent territorial spécialisé de 1^{ère} classe des écoles maternelles.

ARRETE,

Article 1er :

Sont déclarés inscrits sur la liste d'aptitude établie au titre du **CONCOURS EXTERNE D'AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DE 1ERE CLASSE DES ECOLES MATERNELLES** les candidats dont les noms suivent :

ALIBRAND	Estelle	*		
ANQUEZ	Sabrina	22, rue du Château	45500	ARRABLOY
BARRÉ	Anne-Sophie	*		
BEAUVALLET	Lucie	69, rue des Aydes	45000	ORLÉANS
BEZARD	Vanessa	24, rue du Moulin d'Herbault	37110	AUZOUER EN TOURAINE
BIDAULT	Anaïs	*		
BIDOUX	Aurore	13 petite rue des Aix	18250	HENRICHEMONT
BOLTON	Charlène	30, Le Gros Chêne	41160	BUSLOUP
BOUFFLET	Emmanuelle	16, rue du Château	21390	DOMPIERRE EN MORVAN
BRANCHEREAU	Lucie	28 le moulin Cadoreau	44521	OUDON
CAILLARD	Elodie	22 f, route de la Forêt	45260	LORRIS
CERVEAUX	Ana-Maria	*		
CHAMBON	Karine	96, rue André Brému	18500	MEHUN-SUR-YÈVRE
CHOTARD	Bérengère	20, rue de la Cavée	28220	DOUY
CIZEAU	Virginie	23 rue Georges Braque	18000	BOURGES
COUMAILLEAU	Laëtitia	*		
COURALLY-PATEY	Céline	9, rue Joseph Tahet	44610	INDRE
DECOMBARD	Laurence	4, rue de l'Etang	28190	SAINTE GEORGES SUR EURE

DELAUBERT	Déborah	9 La Remonière	28290	ARROU
DE-RAIGNIAC	Sophie	21 rue d'Hauteville	72000	LE MANS
DEREURE	Emilie	*		
DOUTE	Christine	Clémence Bonde , 39	58260	LA MACHINE
DUBÉ	Caroline	*		
DUCROTOIS	Sandra	*		
DUVAL	Véronique	2 rue de l'Ormeau Maindrault Appt n° 2	41400	MONTRICHARD
GAGNOT	Marion	Les Richarderies	72310	BESSE SUR BRAYE
GANDRILLE	Nathalie	LES FOURNEAUX	45260	LORRIS
GAUTHIER	Alisson	8, rue de la Maladrerie	79400	NANTEUIL
GAUTIER	Servane	160, rue Henri Dunant	44150	ANCENIS
GRIVOT	Alison	273, allée des Fosses Guillaumes	45770	SARAN
GUILLOIN	Valérie	10, rue de St Ouen	28300	CINTRAY
JANNEE	Marie- Caroline	Le Tertre	44390	CASSON
JONCQUIERT	Valérie	*		
JOUDIQU	Myriam	52 Grande rue Fresnay Les Chaumes	45300	PITHIVIERS LE VIEIL
KOCISZEWSKI	Alisson	*		
KRAL	Audrey	*		
LAUFRAY	Catherine	15, rue du Puits Drouet	28000	CHARTRES
LEFORT	Christine	22 rue des Goélands	72000	LE MANS
LEGENDRE	Sylvie	96, rue Saint Barthélémy Appartement n°222	37100	TOURS
LERAY-BRENON	Virginie	La Cathellerais	44320	FROSSAY
LORIN	Leslie	*		
MAILLET	Delphine	5, rue Creuse	45240	SENNELY
MARIE	Mireille	1 Les Pâtures	14220	PLACY
MARQUES-ANTUNES	Hélène	2, rue du Chemin Vert	37330	VILLIERS AU BOUIN
MARVILLE	Aurore	*		

MASSÉ-CHAUVREAU	Patricia	43, Rue de Tours	37130	CINQ MARS LA PILE
MAYAUD	Florine	*		
MELIN	Sandrine	4, rue de Lourouer	36000	CHATEAUROUX
MERCIER	Christine	1, allée de Montlouis	37300	JOUÉ LES TOURS
MOISSON	Vanessa	*		
MOREAU	Virginie	*		
MOYA	Julie	18, rue Paul Cezanne Résidence LE PRADA Appartement n°41	33700	MERIGNAC
NEBOUT	Christelle	18bis, rue de Riancey	10180	SAINT LYE
ODYE	Sandrine	10 rue du champ donjean	35113	DOMAGNE
ORAIN	Eva	16 rue Elsa Triolet	37230	SAINT ETIENNE DE CHIGNY
PENVERNE	Céline	*		
PIGNÉ	Cécilia	*		
PUAU-TRANCHANT	Noémie	16, rue de Longué	49390	VERNANTES
RAIMBAULT	Anne-Andrée	*		
REYNE	Coralie	120, rue de Voves Appartement A012- Bâtiment A-RDC	28630	LE COUDRAY
ROSTOUCHER	Nadine	28, rue du Verger	85190	LA GENETOUZE
SALMON	Marine	27, rue d'alsace Appartement n° 53	72000	LE MANS
SIMON	Laurence	26, avenue de la Libération	36150	VATAN
THOMAS	Melody	*		
TROUVE	Mathilde	*		
VAUGRENARD	Sabrina	19, boulevard Auguste Peneau	44300	NANTES
VERNA	Chrystel	15, rue de Bel Air	37230	SAINT-ETIENNE-DE-CHIGNY
VINCELOT	Céline	34, rue des Amandiers	86170	NEUVILLE DE POITOU
WAGNER	Estelle	*		

** Lauréats n'autorisant pas la diffusion de leurs coordonnées.*

Sont déclarés inscrits sur la liste d'aptitude établie au titre du **TROISIEME CONCOURS D'AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DE 1ERE CLASSE DES ECOLES MATERNELLES** les candidats dont les noms suivent :

DUBOIS	Angélique	47 avenue du 11 novembre	41100	VILLIERS SUR LOIR
MANCION	Estelle	14 rue du puits mazerat	18130	DUN SUR AURON

** Lauréats n'autorisant pas la diffusion de leurs coordonnées.*

Article 2 :

La liste d'aptitude prendra effet à partir de la date de visa de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

L'inscription sur la liste d'aptitude est valable 4 ans, sous réserve des dispositions prévues à l'article 44 de la loi n° 84-53 ci-dessus visée.

Article 3 :

Il sera procédé à la notification de l'inscription aux candidats concernés et à la publication de la présente liste sur le site internet du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire et par affichage dans ses locaux.

Article 4 :

Selon l'article 17-2 du décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale, les lauréats des concours ouverts pour l'accès aux grades de catégorie C situés en échelles 4 et 5 de rémunération (dont les arrêtés d'ouverture ont été publiés avant la date d'entrée en vigueur du présent décret) peuvent être nommés en qualité de stagiaire du grade doté de l'échelle C2 du cadre d'emplois concerné.

A ce titre, les lauréats du concours d'Agent territorial spécialisé de 1^{ère} classe des écoles maternelles pourront être nommés sur le grade d'Agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles (article 31 du décret n° 2016-1372 susvisé).

Article 5 :

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire :

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois, à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Fait à TOURS, le 21 février 2017

**Le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire
Pour le Président et par délégation,
La 1^{ère} Vice-Présidente**

Mme Catherine CÔME



Publié le :

**Le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire
Pour le Président et par délégation,
La 1^{ère} Vice-Présidente,**

Mme Catherine CÔME



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Arrêté portant pour chacun des concours externe et troisième concours d'agent territorial spécialisé de 1ère classe des écoles maternelles au titre de l'année 2016, inscription sur liste d'aptitude

Date de transmission de l'acte : 21/02/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 21/02/2017

Numéro de l'acte : CONC17-90 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 037-283700128-20170221-CONC17-90-AR

Date de décision : 21/02/2017

Acte transmis par : Nathalie ERNESTES

Nature de l'acte : Arrêtés réglementaires

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.2. Autres domaines de compétences des départements